

## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Service  
du greffe

**SÉANCE ORDINAIRE du 9 septembre 2025 à 19 h 30,  
sous la présidence de Madame la maire Julie Boivin, à laquelle assistent  
Madame la Conseillère Isabelle Hardy ainsi que  
Messieurs les Conseillers Pierre Berthiaume, Marc-Olivier Leblanc, Sébastien Lévesque  
et Keven Renière**

### **RÉSOLUTION N° 2025-09-286**

**Dénonciation du traitement réservé à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans le cadre de l'ordonnance provisoire du MELCCFP quant au réseau d'aqueduc privé X0010126 (Domaine Normandie)**

- Attendu** qu'au fil des années, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a délivré à des entreprises privées des autorisations pour exploiter des réseaux d'aqueducs, sans leur imposer d'encadrement financier adéquat ni de mécanismes contraignants pour assurer la continuité ou le transfert des services en cas de retrait contrairement aux villes et municipalités du Québec;
- Attendu** que ces autorisations n'obligent pas les promoteurs à fournir des garanties financières ou à adopter des plans de contingence permettant d'assurer la continuité des services en cas de défaut ;
- Attendu** que dans son rapport du 24 février 2015, intitulé « Le contrôle et la surveillance des réseaux d'aqueduc privés au Québec », le Protecteur du citoyen dénonçait déjà l'absence d'un encadrement gouvernemental cohérent et recommandait notamment :
- L'élaboration d'un cadre d'intervention pour les réseaux présentant des avis d'ébullition ou de non-consommation ;
  - L'implication du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) ;
  - Le déploiement uniforme de ce cadre dans toutes les directions régionales ;
  - La production annuelle d'un bilan de mise en œuvre du plan d'action ;
- Attendu** que, malgré la gravité des conclusions soulevées, aucune mesure concrète n'a été mise en œuvre à ce jour par les ministères concernés ;
- Attendu** que, le 3 mars 2025, la société Aqua-Gestion a informé le MELCCFP de son retrait total de ses obligations, abandonnant ainsi le réseau d'aqueduc privé X0010126 desservant le Domaine Normandie ;
- Attendu** que le 12 mars 2025, la Direction de la Santé publique des Laurentides (DSP) a émis un avis d'ébullition préventif à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour le réseau d'aqueduc privé X0010126;
- Attendu** que le 18 mars 2025, le MELCCFP tenait une rencontre avec les responsables de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines afin d'informer la Ville que Monsieur Serge Scraire avait abandonné le réseau d'aqueduc privé X0010126 et que la Ville recevrait sous peu une ordonnance provisoire du MELCCFP lui ordonnant d'opérer temporairement ledit réseau privé d'aqueduc;
- Attendu** que les responsables de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ont immédiatement entrepris des démarches et ont rapidement constaté la décrépitude et l'insalubrité du puits et des installations du réseau privé d'aqueduc X0010126;
- Attendu** que le 1<sup>er</sup> avril 2025, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines recevait une ordonnance lui ordonnant d'exploiter provisoirement le système d'aqueduc privé X0010126 desservant le Domaine Normandie pour assurer aux personnes desservies un service adéquat dès la notification de l'ordonnance jusqu'à ce qu'une solution définitive soit effective;



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Service  
du greffe

**SÉANCE ORDINAIRE du 9 septembre 2025 à 19 h 30,  
sous la présidence de Madame la mairesse Julie Boivin, à laquelle assistent  
Madame la Conseillère Isabelle Hardy ainsi que  
Messieurs les Conseillers Pierre Berthiaume, Marc-Olivier Leblanc, Sébastien Lévesque  
et Keven Renière**

**RÉSOLUTION N° 2025-09-286 (suite)**

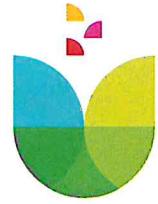
- Attendu** que le 14 avril 2025, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenait, une rencontre d'information pour les citoyens de la Ville desservis par le réseau d'aqueduc privé X0010126 afin de leur faire part de l'ordonnance provisoire du MELCCFP et de ses paramètres;
- Attendu** que durant la période du 11 avril au 16 mai 2025, il a été procédé par impartition à divers travaux de mise à jour des équipements du réseau d'aqueduc privé X0010126 et à l'inspection et la protection du puits dudit réseau ;
- Attendu** que le 28 avril 2025, il y a eu mise en place par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines d'une recommandation de non-consommation s'ajoutant à l'avis d'ébullition maintenu en vigueur;
- Attendu** qu'un point d'accès à de l'eau potable a été aussi mis sur pieds par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en collaboration avec la Ville de Terrebonne via une borne-fontaine située à Terrebonne le 2 mai 2025;
- Attendu** que les responsables de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ont dernièrement tenté de communiquer par écrit au commissaire enquêteur responsable du dossier du réseau d'aqueduc privé X0010126, mais qu'un message d'absence a été reçu indiquant l'absence du commissaire enquêteur jusqu'à la fin du mois de septembre;
- Attendu** qu'à la fin du mois de septembre 2025, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines n'aura eu aucune communication avec le commissaire enquêteur responsable du dossier du réseau d'aqueduc privé X0010126, outre des demandes d'informations, aucune discussion en près de 6 mois;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines juge cela inacceptable, notamment face à l'absence totale d'information pouvant être transmise aux citoyens du Domaine Normandie, desservis par le réseau d'aqueduc privé X0010126. Ces derniers, de plus en plus préoccupés, posent des questions auxquelles la Ville n'a pas de réponses, les laissant ainsi dans l'ignorance quant à l'évolution de ce dossier.

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**De dénoncer l'inaction du Gouvernement du Québec, via le MELCCFP et le MAMH, du dossier des réseaux d'aqueduc privés abandonnés par Aqua-Gestion et plus particulièrement dans le dossier du réseau d'aqueduc privé X0010126 situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;**

**De demander au MELCCFP de tenir une rencontre avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines afin de faire notamment un bilan de la situation, un résumé de l'avancé de l'enquête et donner les orientations quant à la suite des choses concernant le réseau d'aqueduc privé X0010126;**

**De demander au MELCCFP de tenir une rencontre d'information avec les citoyens de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines desservis par le réseau privé d'aqueduc X0010126;**



Sainte-Anne-  
des-Plaines

## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 9 septembre 2025 à 19 h 30,  
sous la présidence de Madame la mairesse Julie Boivin, à laquelle assistent  
Madame la Conseillère Isabelle Hardy ainsi que  
Messieurs les Conseillers Pierre Berthiaume, Marc-Olivier Leblanc, Sébastien Lévesque  
et Keven Renière

Service  
du greffe

### RÉSOLUTION N° 2025-09-286 (suite)

De faire parvenir une copie de la présente résolution à Madame Lucie Lecours, député de la circonscription des Plaines, à Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), au ministre des Affaires municipales, à Madame Sonia Bélanger, ministre responsable de la région des Laurentides, à la direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à la direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ADOPTÉE

EXTRAIT certifié conforme

  
Geneviève Lasure, greffière